2018
RAPPORT DE GESTION

TRANSPORTS PUBLICS DU CHABLAIS SA

Votre partenaire mobilité

Henry
LEYSIN — AIGLE

1-52

BILLET DU PRÉSIDENT **4**

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ **7**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **8**

CONSEIL D'ADMINISTRATION **8**

DIRECTION **9**

DÉVELOPPEMENT **13**

VOYAGEURS **16**

1 — Planification 16
2 — Flotte 18
3 — Production 19

INFRASTRUCTURE **20**

1 — Etudes et projets 20
2 — Gestion de l'infrastructure 23
3 — Gestion du trafic 24

SERVICE CLIENTS **26**

1 — Marketing 26
2 — Distribution 27
3 — Qualité et information voyageurs 28

RESSOURCES HUMAINES **30**

1 — Rétrospective 30
2 — Caisse de pensions 32
3 — MSST 33

FINANCES **36**

1 — Synthèse des aspects financiers 36
2 — Compte de résultats 36
3 — Bilan 38
4 — Tableau des immobilisations 40
5 — Tableau de flux de trésorerie 41
6 — Résultats des secteurs OCEC 42
7 — Attribution du bénéfice 42
8 — Annexe aux comptes 44
9 — Rapport de l'Organe de révision 48

BILLET DU PRÉSIDENT

FRÉDÉRIC BORLOZ

APRÈS UNE ANNÉE 2017 RICHE EN CHANGEMENT AVEC NOTAMMENT L'ENTRÉE EN FONCTION DE GRÉGOIRE PRAZ, DIRECTEUR DES TPC, MAIS AUSSI DE NOUVEAUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET CECI ACCOMPAGNÉ DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION D'ENTREPRISE, LES TPC N'EN SONT PAS RESTÉS LÀ.

En effet, au printemps 2018, nous avons accepté de relever un magnifique nouveau défi: le lancement en décembre de MobiChablais. Ce nouveau réseau de bus reliant les communes d'Aigle, Ollon, Monthey et Collombey-Muraz a vu le jour le 9 décembre 2018. Il permet non seulement de lier ces quatre régions mais aussi leurs périphéries. A côté de cela, les cadences des bus ont été augmentées, de même que l'amplitude des horaires.

En quelques mois, il a fallu engager des chauffeurs, acquérir des véhicules, créer les horaires et informer nos clients et partenaires. Je suis impressionné du travail qui a pu être accompli dans un laps de temps aussi court et je tiens à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices qui y ont participé mais aussi mes collègues du Conseil d'administration qui ont cru en ce projet.

Des erreurs de jeunesse demeurent et rendent cette première phase assez difficile pour certains de nos usagers. Nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour améliorer notre nouveau produit pour le lancement de sa seconde phase dès août 2019.

Comme indiqué lors de notre dernière assemblée générale, nous avons opéré d'importants changements dans notre comptabilité afin de répondre aux exigences posées par nos commanditaires, notamment l'OFT (Office fédéral des transports). De ce fait, vous trouverez dans la partie financière de ce rapport, en plus de notre compte d'exploitation, les résultats de nos différents secteurs d'activités selon l'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires.

mobi chablais | **lancement**
décembre 2018

De même, à la suite de ces changements comptables et en accord avec nos commanditaires, nous vous proposons de modifier les réserves légales de nos deux principaux secteurs pour un montant de 1.2 million de francs. Ce montant concerne les coûts d'énergie incorrectement imputés au trafic régional voyageurs au lieu du secteur Infrastructure.

Nous clôturons donc cette année 2018 avec une perte de 1.69 million de francs. Ce mauvais résultat s'explique principalement par une correction d'indemnité pour 1.4 million de francs dans notre secteur Infrastructure comptabilisée en 2017. La baisse des produits des prestations propres activables sur nos projets d'infrastructure explique aussi une partie de cette perte. En outre, depuis cette année 2018, nous ne pouvons plus compter sur des dissolutions de provisions pour compenser l'augmentation générale des charges.

Au niveau de l'exploitation, nous noterons le bon résultat de notre ligne touristique Villars-Bretaye qui clôture sur un excédent de CHF 273'000.-. Nous noterons que depuis le 1er janvier 2018 cette partie de la ligne du BVB est séparée du secteur du trafic régional subventionné par la Confédération. Au niveau des autres lignes ferroviaires, le résultat n'est pas aussi réjouissant. Seule celle de l'Aigle-Leysin clôture sur un bénéfice. Pour nos lignes de bus, nous avons dû compter avec des charges plus importantes sur la ligne d'Aigle-Villeneuve à la suite de l'acquisition anticipée de nouveaux bus articulés.

Si MobiChablais nous a occupés au cours du deuxième semestre, le premier a été celui du projet de sécurisation de l'AOMC. Après plusieurs années de travail, j'ai eu l'honneur d'accompagner Jacques Melly, Conseiller d'Etat valaisan ainsi que Stéphane Coppey et Yannick Buttet, respectivement président de Monthey et Collombey-Muraz et de déposer à leurs côtés le dossier d'approbation des plans de ce projet auprès de l'OFT. Ce dossier devisé à 150 millions de francs sécurisera la traversée de Collombey et de Monthey en permettant à notre train de circuler en site propre.

La mise à l'enquête du projet a rencontré une cinquantaine d'oppositions que notre département infrastructure s'attelle aujourd'hui à traiter avec son équipe. Notre objectif: obtenir le permis de construire pour 2020.

Quant à notre projet de prolongement de l'Aigle-Leysin jusqu'aux remontées mécaniques, celui-ci a connu quelques rebondissements. Après avoir été écarté de justesse de l'étape d'aménagement 2035 dans un premier temps, celui-ci a finalement pu être réintégré dans l'enveloppe générale qui a passé de 11.9 et 12.8 milliards. Cependant, rien n'est encore acquis. En effet, bien que ce projet rencontre un soutien important, le choix du Conseil aux Etats devra être confirmé par le Conseil national d'ici à l'automne prochain.

Que ce soit la mise en place de nouveaux produits, l'élaboration de grands projets ou encore la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, cette période de grands changements pour notre entreprise ne pourrait se dérouler sans le soutien de ses quelque 300 collaboratrices et collaborateurs. Un grand merci à vous tous pour votre engagement!

Ma gratitude s'adresse également à nos commanditaires, lesquels nous ont eux aussi accompagnés, lors de ces changements de gouvernance, de comptabilité, et de gestion de nos nombreux projets. Je les en remercie chaleureusement et espère pouvoir encore compter sur leur précieux soutien à l'avenir.

FRÉDÉRIC BORLOZ
Président

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Frédéric Borloz
Conseiller national, *Aigle*

VICE-PRÉSIDENT
Stéphane Coppey
Président, *Monthey*

MEMBRE DE DROIT NOMMÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT VAUDOIS
Frédéric Borloz
Conseiller national, *Aigle*

MEMBRE DE DROIT NOMMÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT VALAISAN
Jean Didier Roch
Saint-Maurice

MEMBRES DE DROIT NOMMÉS PAR LES COMMUNES
Stéphane Coppey
Président, *Monthey*
Luc Fellay
Président, *Champéry*
Pierre-Alain Karlen
Syndic, *Noville*

MEMBRES NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN FONCTION JUSQU'À L'ASSEMBLÉE DE 2021
Pierre Rochat, *Bex*
Philippe Sauthier, *Vevey*
Jean-Marc Udriot, *Leysin*

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Grégoire Praz,
Directeur, *Basse-Nendaz*

ORGANE DE RÉVISION

BDO SA, *Epalinges*

DIRECTION

DIRECTEUR
Grégoire Praz

SOUS-DIRECTEUR
Pascal Fivaz
dès le 1er février 2018

MEMBRES DE LA DIRECTION
Olivier Canomeras
Chef du département infrastructure
dès le 1er septembre 2018

Pascal Fivaz
Chef du département voyageurs

Virginia Gonzalez
Responsable des ressources humaines

Christelle Piguet
Cheffe du département service clients

Laurent Pittet
Chef du département infrastructure
jusqu'au 31 janvier 2018

Léonard Pochon
Responsable des finances

Hugues Romain
Responsable du développement

ETAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

20E RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR L'EXERCICE 2018, PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LA DIX-NEUVIÈME assemblée générale des TPC s'est déroulée le 19 juin 2018. Elle a été suivie par 94 actionnaires représentant 744'574 actions sur un total de 875'000 actions. L'assemblée a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2017.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société BDO SA, laquelle a accepté de fonctionner en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2018.

Assemblée générale 2019
à Noville

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCES Au cours de l'année 2018, le Conseil d'administration a tenu sept séances. Les deux premières se sont déroulées les 11 et 12 janvier 2018 à l'extérieur de l'entreprise et ont permis de poursuivre les échanges souhaités par les administrateurs avec d'autres sociétés de transports. L'année 2018 fut riche puisque le Conseil d'administration a pu accéder au centre opérationnel des CFF à Berne; il a ensuite poursuivi par une visite du centre de dépôt des bus et du centre de gestion de transN à Neuchâtel. Les administrateurs ont aussi consacré deux de leurs rencontres à la stratégie avec notamment une redéfinition plus claire de la vision, des missions et des valeurs de l'entreprise à la suite de la mise en place de la nouvelle organisation des TPC en septembre 2017.

NOTRE VISION

Être l'acteur de référence de la mobilité dans le Chablais pour le transport en train et en bus.

NOS MISSIONS

- assurer le transport des personnes en toute sécurité de manière confortable
- associer les modes de transports complémentaires à notre offre
- offrir des produits touristiques basés sur notre offre de mobilité, en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme
- être force de proposition auprès des acteurs institutionnels et de nos partenaires pour le développement de la mobilité et du tourisme dans la région
- maintenir et développer l'infrastructure ferroviaire (lignes de chemin de fer métriques chalaisiennes et leurs interfaces avec les différents modes de transports)

NOS VALEURS

- la sécurité (des collaborateurs-trices mais aussi des usagers)
- l'orientation clients
- la responsabilité sociale/l'équité
- le respect d'autrui
- la transparence
- la simplicité
- l'environnement

Pascal Fivaz
Sous-directeur

NOMINATION A la suite du souhait de M. Olivier Bournoud de quitter l'entreprise pour se consacrer exclusivement aux FMA dès le 1er juillet 2018, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 17 janvier, de nommer un nouveau sous-directeur en la personne de Pascal Fivaz.

Au bénéfice d'un riche parcours professionnel et d'une solide expérience managériale acquis auprès des CFF, M. Fivaz a débuté son activité aux TPC le 1er janvier 2017, en tant que Chef du département voyageurs. Il a accédé à sa nouvelle fonction de sous-directeur des TPC le 1er février 2018.

ARCHIVES Les premières discussions avec les ACV (archives cantonales vaudoises) ont débuté en 2002 déjà. Malheureusement, par manque de rigueur dans le classement, il n'a pas été possible à l'époque d'aller de l'avant, à savoir transférer une partie de nos archives historiques aux ACV.

Grâce à la réorganisation de nos archives entre 2013 et 2017, le directeur des ACV, Gilbert Coutaz, a émis en novembre 2017 un préavis favorable à l'accueil de nos archives historiques aux ACV, c'est-à-dire au sens large, de la genèse de nos documents jusqu'à ceux de 1999. Cette année-là marque, en effet, la création de notre société TPC après la fusion en juin des quatre compagnies ferroviaires, l'AL, l'AOMC, l'ASD et le BVB.

Ainsi, après plusieurs semaines de préparation et l'accord du Conseil d'administration en début d'année, nos archives ont pu être acheminées aux ACV le 26 mars 2018. Dès que nos archives auront été précisément répertoriées, celles-ci pourront être consultées par le grand public.

DIRECTION

MEMBRES DE LA DIRECTION Au début de l'année, Laurent Pittet, Chef du département infrastructure a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière au sein de l'entreprise. Il a donc décidé d'abandonner le management de son département afin d'occuper la fonction de responsable planification des investissements d'infrastructure. Dès le 1er février 2018, il assume donc la coordination du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) entre les départements Voyageurs et Infrastructure, ainsi que la gestion et le suivi des conventions de prestations OFT. Grégoire Favre, Responsable de l'unité gestion de l'infrastructure a pris la responsabilité du département ad interim jusqu'à l'arrivée, le 1er septembre 2018, d'Olivier Canomeras, nouveau Chef du département et membre de la direction.

Olivier Canomeras
Chef du département infrastructure

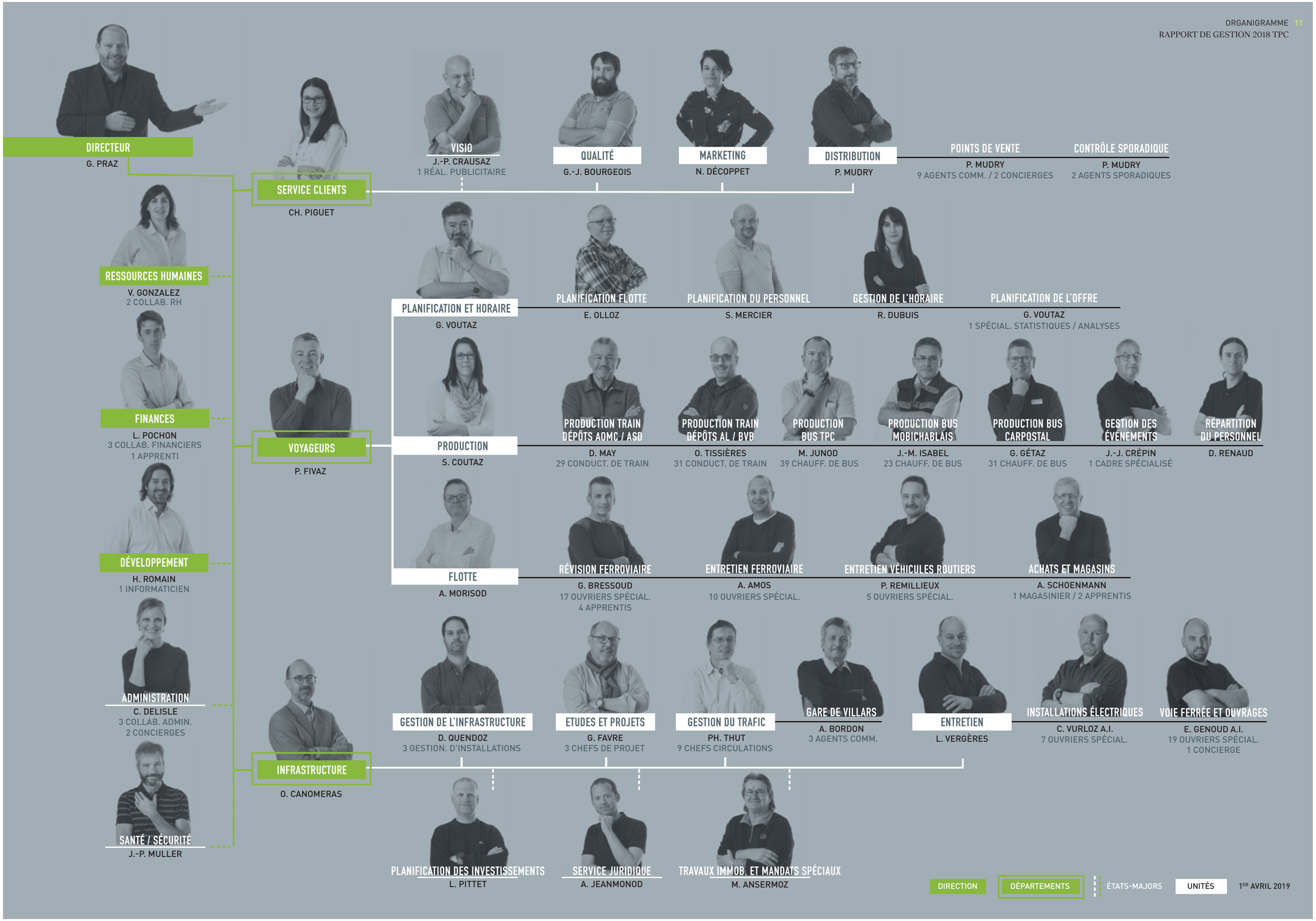
DIRECTEUR
G. PRAZ
SERVICE CLIENTS
CH. PIGUET
VISIO
J.-P. CRAUSAZ
1 RÉAL. PUBLICITAIRE
QUALITÉ
G.-J. BOURGEOIS
MARKETING
N. DÉCOPPET
DISTRIBUTION
P. MUDRY
POINTS DE VENTE
P. MUDRY
9 AGENTS COMM. / 2 CONCIERGES
CONTRÔLE SPORADIQUE
P. MUDRY
2 AGENTS SPORADIQUES
RESSOURCES HUMAINES
V. GONZALEZ
2 COLLAB. RH
FINANCES
L. POCHON
3 COLLAB. FINANCIERS
1 APPRENTI
DÉVELOPPEMENT
H. ROMAIN
1 INFORMATICIEN
ADMINISTRATION
C. DELISLE
3 COLLAB. ADMIN.
2 CONCIERGES
SANTÉ / SÉCURITÉ
J.-P. MULLER
VOYAGEURS
P. FIVAZ
PLANIFICATION ET HORAIRE
G. VOUTAZ
PLANIFICATION FLOTTE
E. OLLOZ
PLANIFICATION DU PERSONNEL
S. MERCIER
GESTION DE L'HORAIRE
R. DUBUIS
PLANIFICATION DE L'OFFRE
G. VOUTAZ
1 SPÉCIAL. STATISTIQUES / ANALYSES
PRODUCTION
S. COUTAZ
PRODUCTION TRAIN DÉPÔTS AOMC / ASD
D. MAY
29 CONDUCT. DE TRAIN
PRODUCTION TRAIN DÉPÔTS AL / BVB
O. TISSIÈRES
31 CONDUCT. DE TRAIN
PRODUCTION BUS TPC
M. JUNOD
39 CHAUFF. DE BUS
PRODUCTION BUS MOBICHABLAIS
J.-M. ISABEL
23 CHAUFF. DE BUS
PRODUCTION BUS CARPOSTAL
G. GÉTAZ
31 CHAUFF. DE BUS
GESTION DES ÉVÉNEMENTS
J.-J. CRÉPIN
1 CADRE SPÉCIALISÉ
RÉPARTITION DU PERSONNEL
D. RENAUD
FLOTTE
A. MORISOD
RÉVISION FERROVIAIRE
G. BRESSOUD
17 OUVRIERS SPÉCIAL.
4 APPRENTIS
ENTRETIEN FERROVIAIRE
A. AMOS
10 OUVRIERS SPÉCIAL.
ENTRETIEN VÉHICULES ROUTIERS
P. REMILLIEUX
5 OUVRIERS SPÉCIAL.
ACHATS ET MAGASINS
A. SCHOENMANN
1 MAGASINIER / 2 APPRENTIS
INFRASTRUCTURE
O. CANOMERAS
GESTION DE L'INFRASTRUCTURE
D. QUENDOZ
3 GESTION. D'INSTALLATIONS
ETUDES ET PROJETS
G. FAVRE
3 CHEFS DE PROJET
GESTION DU TRAFIC
PH. THUT
9 CHEFS CIRCULATIONS
GARE DE VILLARS
A. BORDON
3 AGENTS COMM.
ENTRETIEN
L. VERGÈRES
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
C. VURLOZ A.I.
7 OUVRIERS SPÉCIAL.
VOIE FERRÉE ET OUVRAGES
E. GENOUD A.I.
19 OUVRIERS SPÉCIAL.
1 CONCIERGE
PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS
L. PITTET
SERVICE JURIDIQUE
A. JEANMONOD
TRAVAUX IMMOB. ET MANDATS SPÉCIAUX
M. ANSERMOZ
DIRECTION
DÉPARTEMENTS
ÉTATS-MAJORS
UNITÉS
1ER AVRIL 2019

Yann

MURAZ — AIGLE

DÉVELOPPEMENT

MOBICHABLAIS

Le 9 décembre 2018 a eu lieu le lancement du nouveau réseau urbain «MobiChablais» qui dessert l'agglomération du Chablais (Aigle, Ollon, Monthey, Collombey-Muraz), en remplacement des trois réseaux communaux existants. Il s'agit d'un véritable changement d'échelle pour la population: 11 lignes desservant 130 arrêts tous les jours de la semaine, de nuit comme de jour, avec des cadences allant jusqu'au quart d'heure.

Cette nouvelle offre a constitué un défi inédit pour l'entreprise et la région, d'une part du fait de la croissance importante qu'elle représente (23 conducteurs supplémentaires engagés!), et d'autre part parce qu'elle s'appuie sur des innovations techniques uniques en Suisse.

Pour permettre un maillage complet de l'agglomération (inclus les hameaux et les hauts des communes), un système hybride de lignes fixes et de dessertes sur demande a été mis en place: pour prendre le bus à un arrêt peu fréquenté et/ou excentré, le client demande le passage sur une application mobile, qui permet en outre d'obtenir les horaires de passage et d'effectuer des recherches d'itinéraires. Cette application a été le fruit d'un partenariat avec les TPG (Genève), ce qui a permis d'en partager les coûts de développement.

Le système d'arrêt sur demande permet d'importantes économies, parce qu'il permet de desservir plus d'arrêts avec moins de bus. Les communes ont alors pu disposer d'une offre économique le soir et le dimanche: à ces heures creuses, tout le réseau fonctionne sur demande, offrant ainsi une amplitude de desserte inédite dans la région: 5 h à 1 h tous les jours de la semaine, quel que soit le trajet!

L'offre MobiChablais entre en vigueur en deux étapes. La première, dès le 9 décembre 2018 propose la majorité des 11 nouvelles lignes de bus. Pour les TPC, il s'agit d'une période de rodage qui permettra d'affiner le système afin de proposer une offre complète dès le 19 août 2019. Les premiers échos des clients sont positifs sur l'ensemble de l'offre, néanmoins la complexité du système a posé quelques soucis de compréhension aux habitués.

Lancement de MobiChablais

nouveauté

achat d'un billet par SMS

Comme tout réseau urbain, mais encore plus particulièrement du fait du système d'arrêts sur demande, un système de suivi en temps réel de l'exploitation a été mis à disposition du centre de gestion du trafic et des conducteurs. Une carte permet de localiser les bus, de connaître leur retard, et les demandes d'arrêts à traiter. Elle a elle aussi fait l'objet d'un partenariat de développement avec le LEB. Les conducteurs disposent, eux, d'une tablette connectée en temps réel sur laquelle s'affiche le parcours à suivre, les arrêts sur demande inclus.

Une autre nouveauté pour la région a consisté à proposer aux clients d'acheter leur billet par SMS. Le prix du billet, identique aux autres moyens d'achat, est directement débité sur la facture téléphonique. L'application propose un menu permettant d'effectuer l'achat SMS sans avoir à connaître les codes de billets. Le système est compatible avec les outils de contrôle nationaux, et a été mis à disposition par les TPG.

Le contrat d'exploitation a été signé avec les communes pour cinq années, durant lesquelles il s'agit d'attirer le maximum de nouveaux clients, aujourd'hui tributaires de l'automobile.

NAVETTES VILLARS

Les navettes hivernales desservant la station de Villars-sur-Ollon ont été modernisées au niveau de l'exploitation et de l'information-voyageurs.

Les trois lignes ont été intégrées au système de suivi temps réel de l'exploitation, qui permet de connaître le temps d'attente aux arrêts. Pour ce faire, le conducteur dispose d'une tablette qui envoie à intervalle régulier la position du bus, qui circule sans horaire planifié, du fait des variations importantes de temps de parcours en station. Le centre de gestion du trafic peut également observer les conditions d'exploitation depuis une carte.

Un écran a été mis en place à la gare de Villars et un autre à la station de départ de la télécabine du Roc d'Orsay, pour délivrer l'information aux clients, qui peuvent ainsi bénéficier d'un service de meilleure qualité.

VOYAGEURS

1 — PLANIFICATION

REPRISE DE L'EXPLOITATION DES BUS NAVETTES À MORGINS 2018/2019 La société Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS) nous a confié l'exploitation des bus navettes de la station de Morgins pour l'hiver 2018 – 2019. Deux boucles différentes sont effectuées toute la journée dans la station.

Pour ce faire, nous avons engagé deux bus pour toute la saison. Un troisième bus est engagé en renfort durant les périodes de forte affluence et les week-ends.

HORAIRES 2017/2018
DÉCISION D'ACCROÎTRE L'OFFRE DE LA LIGNE REV (AIGLE-VILLENEUVE) Dans la perspective de l'ouverture du nouvel hôpital Riviera Chablais à Rennaz, nous avons particulièrement mis l'accent sur une augmentation de l'offre sur la ligne REV entre Aigle et Villeneuve. Nous avons acquis trois bus articulés de grande capacité que nos chauffeurs ont transféré dans le Chablais en traversant toute l'Allemagne depuis Hambourg.

Le nombre de courses a également été augmenté et nous assurons actuellement un service avec une cadence à 30 minutes aux heures de pointe.

Le calcul du nombre de voyageurs s'établit uniquement en tenant compte des comptages effectués durant quatre semaines, réparties sur les mois de mars, juillet, septembre et novembre, du lundi au dimanche. Les comptages des années 2017 et 2018 ont été effectués selon cette nouvelle méthode et correspondent aux prescriptions de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Les différentes augmentations d'offre ainsi qu'une année 2018 favorable au niveau météorologique expliquent l'augmentation du nombre de voyageurs.

Sur les lignes de montagne entre Villars et Solalex, respectivement Les Diablerets, les comptages sont particulièrement influencés par les conditions météorologiques.

	Nombre de voyageurs		Voyageurs-km	
LIGNES FERROVIAIRES	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**
AL	380'347	360'835	6'332'440	6'059'757
AOMC	889'278	855'746	7'101'935	6'873'300
ASD	191'799	174'640	3'028'719	2'796'111
BVB	669'264	627'345	3'576'821	3'394'443
Total	**2'130'688**	**2'018'566**	**20'039'915**	**19'123'611**

		Nombre de voyageurs		Voyageurs-km	
LIGNES DE BUS		**2018**	**2017**	**2018**	**2017**
LIGNES AOMC	Troistorrents – Morgins	57'306*	54'895*	307'102	276'127
	Monthey – Choëx – Les Cerniers	134'804*	125'663*	507'658	481'014
	Val-d'Illiez – Les Crosets/Champoussin	17'798*	14'932*	108'634	83'440
LIGNES BVB	Aigle – Ollon – Villars	218'105	197'652	3'187'937	2'842'670
	Villars – Col de la Croix – Les Diablerets	8'370	7'372	117'152	108'637
	Villars – Solalex	6'665	5'742	46'516	40'059
	Aigle – Villeneuve	309'297	271'625	1'864'591	1'710'606
	Bus Aiglon	151'846	158'483	577'537	639'219
Total		**904'191**	**836'364**	**6'717'127**	**6'181'772**

*Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les écoliers transportés sur les courses scolaires supplémentaires des communes de Troistorrents, Val-d'Illiez et Monthey.

NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS SUR LES LIGNES FERROVIAIRES

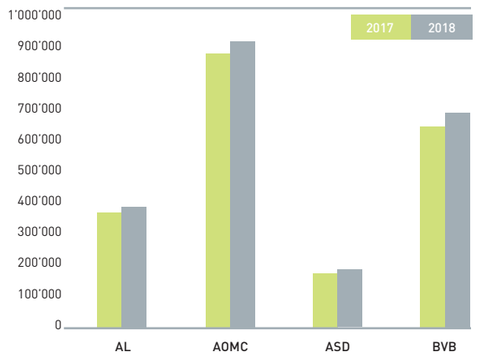

NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS SUR LES LIGNES DE BUS

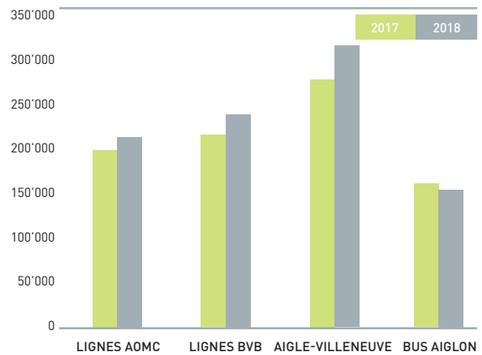

2 — FLOTTE

INITIATION DE L'ACQUISITION DU NOUVEAU MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE POUR 2023 Aujourd'hui, une grande partie du matériel roulant ferroviaire de notre entreprise est en fin de vie et doit être remplacé à l'horizon 2022-2023. De plus, seules les sept automotrices Beh 2/6 GTW 540 datant de 2016 respectent les exigences de la loi sur les personnes à mobilité réduite. D'ici à la fin de l'année 2023, les TPC doivent donc modifier le parc de tous les véhicules ferroviaires et routiers afin de répondre à ces exigences.

Le scénario de renouvellement et d'acquisition de matériel roulant retenu s'appuie sur l'achat, d'ici à 2023, de quatorze rames automotrices de type Beh 4/8 respectivement Be 4/8 pour l'ASD et de treize voitures-pilotes de conception moderne et ayant de très fortes synergies d'entretien et de modularité avec les rames GTW 540 acquises en 2016 par les TPC pour la ligne AOMC.

L'investissement est estimé à près de 135 millions de francs avec les pièces de réserve. Il est, à ce stade, financé uniquement par des capitaux étrangers avec un taux d'intérêt de 1,3 % environ.

FORMATION DE NOUVEAUX APPRENTIS LOGISTICIENS Dans le cadre de la nouvelle organisation, le département voyageurs a la charge de la section des achats et magasins. Dans l'unité flotte, cette section est en pleine restructuration. André Morisod et Alain Schönmann ont, sur l'impulsion de la direction et le soutien de Pascal Fivaz, Chef de département, organisé la mise en place d'un service Web pour les vêtements d'image et techniques des TPC, ceci avec la collaboration de la maison Wydler.

Le développement de cette section ne va pas s'arrêter là, puisque la direction souhaite continuer et terminer cette première mise en place, puis l'étendre ensuite aux autres départements et unités des TPC.

La gestion des magasins, comptant aujourd'hui environ 9500 articles, nous a permis d'ouvrir dès juillet 2018 une place d'apprentissage de logisticien. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu accueillir dès juillet 2018 notre premier apprenti logisticien et d'ouvrir ainsi la voie à une nouvelle formation au sein de l'entreprise.

depuis
juillet 2018
TPC forme des logisticiens

3 — PRODUCTION

MISE EN PLACE DES «GESTES MÉTIERS» POUR LES CONDUCTEURS DE TRAIN Le lundi 24 septembre 2018 et le jeudi 4 octobre 2018, les chefs de train ont pu assister à un cours «gestes métier», préparé par notre expert OFT José Clerc. Plus particulièrement, ce cours consiste à instaurer chez nos conducteurs de train, la culture du signal fermé. Ce cours se donne déjà dans de nombreuses entreprises ferroviaires et il pourra permettre, entre autres, de diminuer les risques de franchissement d'un signal à l'arrêt bien que le risque zéro n'existe pas. La prochaine étape consistera en la mise sur pied de «trains écoles» par nos chefs de train pour tous les collaborateurs ayant un permis B80.

REPRISE DE L'EXPLOITATION BEX-MONTHEY (DE CARPOSTAL) L'exploitation de la ligne de Bex – Monthey a été reprise complètement par les TPC dès le 9 décembre 2018. Notre entreprise a toujours été concessionnaire de cette ligne, mais l'exploitation était confiée à CarPostal qui en donnait la sous-traitance aux TPC. Tout a donc été simplifié et c'est dorénavant un bus aux couleurs de notre société qui circule entre Bex et Monthey. Les horaires n'ont, pour le moment, pas été modifiés.

Le bus de la ligne Bex-Monthey aux couleurs des TPC

INFRA-STRUCTURE

1 — ETUDES ET PROJETS

SÉCURISATION DU TRACÉ AOMC ENTRE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY Le dossier d'approbation des plans a été remis à l'OFT le 15 mars 2018 par une délégation emmenée par le conseiller d'Etat Jacques Melly et le président des TPC Frédéric Borloz. A cette occasion, une petite cérémonie a été organisée à l'OFT.

La mise à l'enquête de l'ensemble du projet s'est déroulée du 23 avril au 22 mai 2018. Elle a fait l'objet de 52 oppositions qui sont en cours de traitement. C'est également à cette occasion qu'a été signée la convention de financement entre l'OFT, le Canton du Valais, les communes de Monthey et Collombey-Muraz et les TPC.

Les prises de position des services fédéraux et cantonaux sont également en cours de traitement.

Dans le but d'obtenir le permis de construire à fin 2019, de démarrer les travaux au printemps 2020 et de permettre la mise en service du nouveau tracé à fin 2023 pour la partie Aigle-Monthey et fin 2024 pour le raccordement à la vallée d'Illiez, les appels d'offres publiques pour les entreprises de construction sont en cours d'élaboration. Ces derniers seront lancés au printemps 2019, afin d'avoir des contrats signés à fin 2019.

Dépôt du dossier AOMC 2025 à l'OFT, à Berne. De gauche à droite — Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz, Grégoire Praz, Directeur des TPC, Frédéric Borloz, Président des TPC, Anna Barbara Remund, Responsable de l'infrastructure auprès de l'OFT, Grégoire Favre, Chef de projet, Jacques Melly, Conseiller d'Etat valaisan et Stéphane Coppey, Président de Monthey

NOUVELLE GARE DE VILLARS ET SÉCURISATION DU TRACÉ ARVEYES – VILLARS Les études préliminaires de sécurisation du tracé entre Arveyes et Villars et de la nouvelle gare de Villars sont terminées. Une étude d'aménagement de la place devant la gare est en cours, en collaboration avec la Commune d'Ollon et les TPC. La solution retenue à ce stade des études est la réalisation d'un nouveau tracé en tunnel depuis l'aval de la halte d'Arveyes jusqu'à la gare de Villars. Cette dernière sera entièrement redimensionnée avec des quais de 80 mètres.

Les études pour l'établissement d'un dossier d'approbation des plans vont débuter à l'été 2019. La mise à l'enquête est prévue au plus tôt en 2021, permettant une réalisation dès 2022.

Le financement est assuré par l'OFT, le Canton de Vaud et la Commune d'Ollon.

ETAPE D'AMÉNAGEMENT 2035 — PROJET LEYSIN — EXTENSION FEYDEY-BELVÉDÈRE L'année 2018 a permis d'établir une vue d'ensemble et de démarrer précisément les études pour la prolongation de l'AL.

Tous les mandats nécessaires aux études ont été attribués. Des études horaires complémentaires ont notamment permis de définir une variante d'aménagement et de fonctionnement de la gare de Feydey. Les gares de Leysin-Village et Versmont ont été intégrées dans la réflexion globale sur le fonctionnement et sur le phasage de réalisation de l'ensemble du secteur.

L'objectif est d'établir un dossier d'approbation des plans prêt à être déposé en 2020, après décision des chambres fédérales sur le financement de PRODES 2030 à l'automne 2019.

TRAVERSÉE D'AIGLE, MISE EN COMMUN DES TRACÉS AL ET ASD A la suite des Etats généraux de la Ville d'Aigle en mai 2017, les TPC ont reçu le mandat d'étudier les solutions possibles, soit en surface soit en souterrain. Un panel de variantes en surface et en souterrain a été établi. Trois solutions en surface et deux en souterrain ont été retenues en vues d'une comparaison multicritères qui donne clairement l'avantage à une solution souterraine. La suite du projet consistera à faire valider la solution retenue et à consolider son financement, ce à quoi vont s'activer les TPC durant l'année 2019.

MISE EN CONFORMITÉ LHAND Le concept de mise en conformité des haltes et gares de l'ensemble du réseau des TPC a été déposé en février 2018 à l'OFT. Une planification pour l'établissement des dossiers d'approbation des plans a été réalisée et les études ont démarré. En 2019, les dossiers des gares des Arnoux, Villy, Pont de Chemex et Les Neys pour l'AOMC, celles de Leysin-Village et Leysin-Feydey pour l'AL, ainsi que celles de Barboleuse, Bex et Fontannaz-Seulaz pour le BVB seront déposés à l'OFT.

2023
mise en conformité LHand

NOUVELLE GARE DE BEX Les séances de travail entre les acteurs de ce projet, à savoir les CFF, les TPC, la Commune de Bex et le Canton de Vaud se sont poursuivies dans le courant de l'année et ont permis d'établir un un concept d'exploitation et d'utilisation de la gare commune CFF-TPC et de la place devant le bâtiment de gare. Ce plan d'aménagement a été validé par les différentes parties dans ses principes à fin 2018.

Sur cette base, les CFF ont déposé leur dossier d'approbation des plans et mis à l'enquête leur projet à fin 2018.

La partie TPC, qui comprendra une partie des aménagements de la place de la gare puisque le BVB y circule, devrait être mise à l'enquête à fin 2019, pour une mise en service en 2022.

Ce report de délai est dû à deux causes essentielles: le développement de l'aménagement de l'ensemble de la place de la gare qui conditionne de manière forte le projet TPC et une incertitude sur la possibilité de supprimer ou non la halle marchandise CFF. Ce bâtiment est considéré par l'Office fédéral de la culture comme ayant une valeur patrimoniale très importante, et de son maintien ou non, dépend le concept même d'exploitation du BVB en gare de Bex.

PROLONGATION DE L'ASD AUX DIABLERETS Le projet de prolongation de l'ASD jusqu'au nouveau télécabine de Meilleret est en cours d'étude, en collaboration avec les divers intervenants, notamment la Commune d'Ormont-Dessus. Un dossier d'élaboration des plans pourrait être établi pour début 2020.

PASSAGE DIRECT AUX PLANCHES Le financement d'un passage direct aux Planches a été validé par l'OFT. Il s'agit de permettre la mise en service d'un certain nombre de trains directs entre Aigle et les Diablerets sans devoir rebrousser au Sépey, la liaison avec le Sépey restant, bien entendu, en fonction pour les autres relations. Cet aménagement sera couplé à un nouveau croisement juste en aval des Planches.

Un interface Rail-bus sera également aménagé à cet endroit, permettant aux usagers utilisant le train direct de pouvoir rejoindre le Sépey ou Leysin par bus.

Les études sont en cours et le dossier d'approbation des plans sera déposé à l'automne 2019. La réalisation est prévue dès 2021.

2 — GESTION DE L'INFRASTRUCTURE

TEMPÊTE BURGLIND Nos installations ont été mises à rude épreuve lors de la tempête Burglind en début d'année 2018. Les fortes rafales de vent ont causé de nombreuses chutes d'arbres sur nos lignes de contact. La ligne la plus touchée fut celle du Villars-Bretaye avec plus de 200 mètres de ligne arrachée. Certaines barrières de passage à niveau ont également cédé sous la force du vent à l'instar de celle des Arnoux.

Les voies ont été fortement endommagées sur les lignes de l'AL et de l'ASD. Pour la première, de fortes précipitations ont entraîné une coulée de laves torrentielles peu avant le tunnel de Rennaz. La ligne fut interrompue un mois afin de permettre à nos équipes d'entretien sa remise en état.

Pour la ligne de l'ASD, deux glissements de terrain se sont produits à l'amont des Planches et à l'aval des Echenards. Les dégâts causés à la voie ont nécessité des mesures d'exploitation particulières avec notamment des fermetures partielles de la ligne entre les Planches et les Diablerets.

Le coût total des dégâts causés par la tempête Burglind se monte à environ 1 million de francs, montant qui a pu être payé par notre assurance et l'OFT.

RÉNOVATION DE LA LIGNE DE CONTACT COL DE SOUD – LE GOLF La ligne de contact entre les haltes de Col de Soud et Le Golf est en cours de renouvellement. Les travaux ont débuté en automne 2018 et s'achèveront au printemps 2019.

Le renouvellement des 800 mètres de ligne de contact nécessite des interruptions d'exploitation. Ces dernières sont planifiées durant la saison creuse afin de pouvoir garantir l'exploitation durant la saison hivernale.

SÉCURITÉ AUGMENTÉE À EN CHÂLEX Afin de faciliter le trafic dans l'enceinte même du dépôt, une séparation des différentes zones a été réalisée grâce à un marquage adapté. La circulation est désormais plus fluide et les aménagements ont rendu l'accès au bâtiment plus sûr.

La zone de parc a été entièrement revue avec une circulation à sens unique. De plus, le nombre de places a été légèrement augmenté (39 à 43 places).

Une voie de circulation à double sens d'une largeur d'environ 11 mètres, entre la zone de parking et l'entrée du dépôt, permet aux bus d'avoir suffisamment de place pour circuler. Les eaux stagnantes sur les enrobés entre les voies du dépôt ont été collectées.

Coulée de laves torrentielles sur la ligne de l'AL
lors de la tempête Burglind

Montage de la ligne de contact à Col-de-Soud

3 — GESTION DU TRAFIC

EVÉNEMENTS/INCIDENTS RÉPERTORIÉS EN 2018

Aiguille talonnée	1
Arrêt automatique survitesse	1
Chute d'arbres	7
Chutes de pierres	2
Collision avec un véhicule routier	15
Collision avec un animal	5
Ligne de contact endommagée ou arrachée	1
Ligne de contact gelée	1
Ligne de contact sans tension	4
Panne de feu de contrôle	1
Rupture de rail	1
Tempête/vent	1
Pannes de véhicules	51
Dérangement aux installations de sécurité	213
	304

En 2018, trois cent quatre événements ont provoqué des perturbations sur notre réseau ferroviaire. Douze ont entraîné des interruptions totales d'exploitation (lignes de contact endommagées ou arrachées, chutes d'arbres et de pierres, etc.), alors que d'autres ont entraîné de faibles perturbations, voire un peu de retard de circulation.

Concernant les pannes de véhicules, la direction étudie la mise en place d'un logiciel permettant de répertorier ces pannes et d'inscrire les réparations effectuées afin de pouvoir identifier les problèmes récurrents. Il est à noter qu'une grande partie des problèmes rencontrés proviennent de l'ancienneté de certaines machines.

La plupart des dérangements des installations de sécurité sont survenus sur la ligne de l'ASD. Le problème a été identifié au cours de l'année et sera prochainement résolu. Il est important de signaler que ces problèmes n'ont aucune incidence sur la sécurité de notre exploitation.

Une partie de notre réseau se situe sur des tronçons communs rail/route, entraînant parfois des collisions avec des véhicules routiers. Nous travaillons sur d'importants projets qui nous permettront de supprimer de nombreux passages à niveau et de rouler en site propre sur ces tronçons : sécurisation du tracé AOMC entre Collombey-Muraz et Monthey, mise en commun des tracés AL et ASD en ville d'Aigle, sécurisation du tracé Arveyes – Villars, etc.

SERVICE CLIENTS

1 — MARKETING

LA FUGUE CHABLAISIENNE La 8e édition de la Fugue Chablaisienne s'est déroulée le 17 juin et passait par En Châlex. A cette occasion, nous avons mis à disposition des organisateurs la place située devant le dépôt pour créer une aire d'animation. De nombreux colaborateurs-trices de différents services des TPC ont travaillé pour offrir aux visiteurs des activités très diverses. A noter par exemple, la fabrication avec les apprentis polymécaniciens d'une toupie aux ateliers, les photos souvenirs avec concours «passager clandestin», la visite des wagons «Derib» et l'admiration d'une maquette de train animée. Ainsi, les «fugueurs» ont eu tout le loisir de visiter les lieux et repartir avec un ou plusieurs souvenirs estampillés TPC.

TRAIN FANTÔME Dans le cadre des festivités d'Halloween, le Château d'Aigle, les TPC et Leysin Tourisme ont organisé une journée terrifiante le samedi 27 octobre. En début de soirée, deux trains fantômes mis à disposition par les TPC, animés et décorés par une troupe de théâtre, ont conduit une centaine de personnes à destination de Leysin-Village où les passagers pouvaient se rendre dans la forêt de l'horreur. La cadence à la demi-heure garantissait un retour sans souci à Aigle. Les trains fantômes ont affiché complet bien avant la date de circulation.

Aire de repos à En Châlex lors de la Fugue Chablaisienne

3'000
followers

POLITIQUE DES RÉSEAUX SOCIAUX Notre page Facebook est suivie par plus de 3'000 followers! Cet excellent résultat est la conséquence positive d'un travail d'informations postées régulièrement; il s'agit pour les TPC d'un canal complémentaire au site Internet qui permet de tenir informé les usagers des éventuels dérangements et travaux sur les différentes lignes de train et de bus. Cela permet également de valoriser les partenaires touristiques au travers de mini-reportages photos, comme cela a été fait pour le Train Fantôme.

STATISTIQUE DE CONNEXIONS AU SITE TPC En 2018, les pics de connexion ont été constatés durant la saison d'hiver, la majorité des visites s'effectuant depuis la Suisse, plus particulièrement de Suisse romande. Près de 60% des connexions se sont faites par l'intermédiaire de téléphones portables. Quant à la tranche d'âge la plus représentée, celle-ci se situe entre 25 et 45 ans (50%) avec une très légère majorité de femmes.

Conducteur du train fantôme

2 — DISTRIBUTION

STATISTIQUES CONTRÔLES Les contrôleurs sporadiques, avec l'aide de RegionAlps et du renfort d'une personne durant 7 mois ont contrôlé 53'916 voyageurs, soit 8'320 de plus qu'en 2017. 1'188 constats pour «voyage sans titre de transport valable» ont été dispensés. Le taux de fraude poursuit sa baisse et se situe à 2%.

FORMATION DES AGENTS COMMERCIAUX, UNE COLLABORATION TPC/TRAVYS A la suite d'un besoin en formation continue «pratique» pour les agents commerciaux, le service distribution de notre entreprise, en collaboration avec TRAVYS, a mis sur pied huit journées de formation ouvertes aux entreprises de transports publics romandes. Le succès fut au rendez-vous avec la participation de nombreuses sociétés: TMR, CGN, transN, VMCV et NStCM.

Les sujets ont notamment porté sur l'évolution de la vente de titres de transport avec les technologies 2.0, le système de vente SwissPass, le service après-vente, et autres programmes informatiques liés au guichet. Un support de cours, utile aux participants dans leur quotidien, a été distribué afin de regrouper tous les thèmes abordés durant cette journée de formation. Le fait de proposer des cours «inter-entreprises» a été apprécié des compagnies.

3 — QUALITÉ ET INFORMATION VOYAGEURS

RÉCLAMATIONS En 2018, environ quatre cents réclamations ont été traitées. Parmi les thèmes principaux, nous citerons:

- le contrôle sporadique (amendes);
- le mécontentement à l'égard du comportement de notre personnel;
- les ruptures de correspondance;
- MobiChablais.

LES EXIGENCES DE QUALITÉ DE L'OFT (QMS) En 2018, il y a eu près de 2'000 points de contrôles effectués par l'OFT sur les lignes des TPC. Cela représente environ une centaine de points de contrôles effectués de plus qu'en 2017. Sachant qu'il n'y a pas eu de modifications significatives par rapport à 2017, la notation est sensiblement similaire.

CONSTATS

- on voit que la qualité de séjour dans les bus et les trains a augmenté en 2018. Ceci démontre que nos véhicules sont bien entretenus;
- la qualité du séjour et l'information clientèle à l'arrêt baissent légèrement. Ceci est dû à l'augmentation du nombre de points de contrôle;
- les secteurs mal notés que sont les informations des clients dans les bus et les trains s'expliquent par la vieillesse du matériel roulant, ainsi que par le manque d'écrans dans nos bus. Ces notes seront difficiles à améliorer en 2019. Pour le moment, seules les nouvelles rames de l'AOMC répondent aux exigences.

MESURES PRISES

- au changement d'horaire de décembre 2018, les plans du réseau TPC ainsi que des QRcodes qui redirigent les clients sur le site internet des TPC ont été intégrés aux horaires se trouvant dans les haltes. Cela devrait améliorer la note 2019 du secteur «information des clients à l'arrêt»;
- notre service qualité contrôle aussi régulièrement les rapports édités par les clients mystères afin de corriger au plus vite ce qui peut l'être, afin d'éviter d'avoir plusieurs rapports sur un même thème tout au long de l'année.

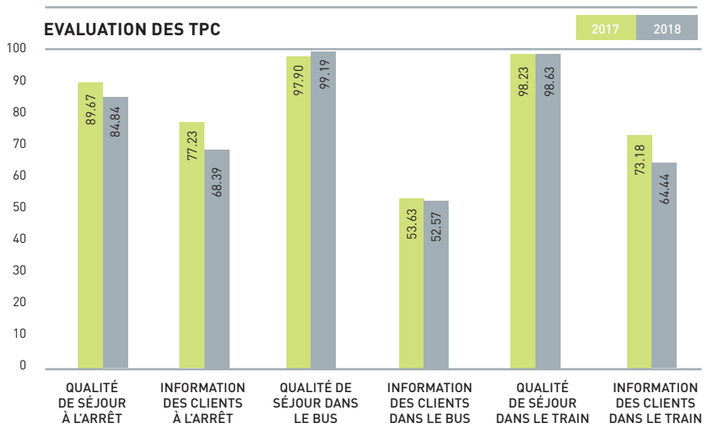

RESSOURCES HUMAINES

1 — RÉTROSPECTIVE

Le nombre de collaborateurs-trices au 31 décembre 2018 se répartit comme suit :

Département voyageurs	205
Département service clients	19
Département infrastructure	56
Administration générale	26
	306

306
collaboratrices
et collaborateurs

NOMBRE DE COLLABORATEURS-TRICES PAR CATÉGORIE D'ÂGE

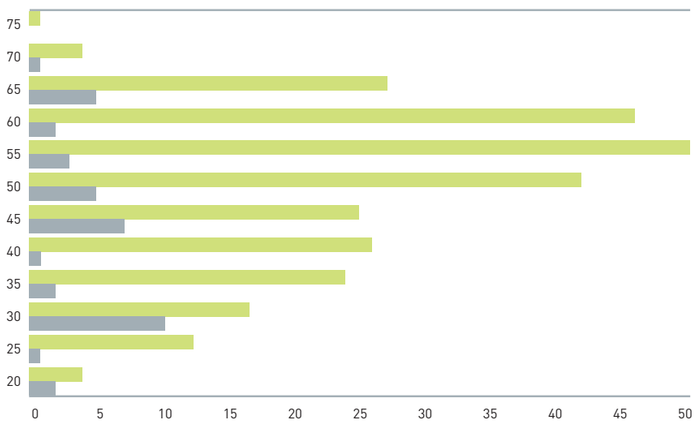

RÉPARTITION HOMMES — FEMMES

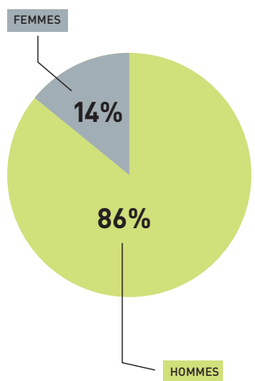

L'ANCIENNETÉ MOYENNE DE NOTRE PERSONNEL S'ÉLÈVE À 11 ANS D'ACTIVITÉ.
LA MOYENNE D'ÂGE DE NOS COLLABORATEURS-TRICES EST DE 46 ANS.

CCT D'ENTREPRISE La direction a proposé aux représentants du personnel une nouvelle prolongation de la CCT d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2021 (au lieu du 31 décembre 2019), laquelle a été acceptée par leur assemblée. En effet, de nombreux changements et projets sont en cours au sein de notre entreprise, lesquels sont peu compatibles avec l'investissement que représente la refonte de la CCT.

SÉANCES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE À L'INTENTION DU PERSONNEL La nouvelle organisation des TPC est entrée en vigueur le 1er septembre 2017. La direction a souhaité, une année après son implémentation, rencontrer l'ensemble du personnel pour recueillir ses impressions. Quatre séances ont donc été organisées entre octobre et novembre 2018, sur différents sites. En première partie, la vision d'entreprise, les missions qui nous incombent, les valeurs qui nous animent, les projets prioritaires, ainsi que la gestion du changement ont été les principaux thèmes présentés par la direction. Ensuite, les collaborateurs-trices ont travaillé par groupes, en lien avec la nouvelle organisation, sur les points positifs et ceux à améliorer, ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis de la direction. Le fruit de leurs discussions a ensuite été présenté à l'ensemble de l'assemblée. Ces échanges ont été très appréciés et permettront de contribuer à l'optimisation de notre entreprise. Ils seront d'ailleurs renouvelés, en principe à une fréquence annuelle. Une synthèse des différents points relevés lors de ces séances, ainsi que des mesures prises par la direction feront l'objet d'un numéro spécial de notre journal interne TPC News au début 2019.

SÉPARATION FMA-TPC : ARRIVÉE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES FINANCES À AIGLE A la suite de la séparation des Forces Motrices de l'Avançon (FMA) et des TPC au 31 décembre 2017, les collaborateurs-trices de l'administration RH/salaires ainsi que des finances ont rejoint le bâtiment Beausite à Aigle le 1er septembre 2018, réunissant ainsi tous les services administratifs sur un même site. En 2019, ce sera le tour du service informatique, marquant la fin des services en commun aux deux entreprises.

ACCUEIL DE DEMANDEURS-EUSES D'EMPLOI EN PROGRAMME D'EMPLOI TEMPORAIRE (PET) Afin d'apporter sa contribution à la réinsertion des personnes inscrites au chômage, notre entreprise a offert, dès 2018, la possibilité à quatre demandeurs-euses d'emploi d'effectuer un programme d'emploi temporaire dans différents secteurs (finances, administration et archives). Cette expérience, qui s'est révélée enrichissante aussi bien pour les personnes concernées que pour l'entreprise, sera poursuivie.

2 — CAISSE DE PENSIONS

Alors que le taux de couverture de notre caisse de pensions Profelia au 31 décembre 2017 s'élevait à 99 % et laissait présager d'atteindre 100 % à fin 2018, nous avons malheureusement dû constater que celui-ci était redescendu à 94.46 % au 31 décembre 2018, représentant un découvert de CHF 3'868'000.-.

Cette mauvaise performance est due aux fortes corrections des marchés (actions), aux résultats négatifs des segments obligataires, à la baisse des hedges funds ainsi qu'à la correction de l'immobilier indirect en Suisse.

La bonne performance du marché boursier en ce début 2019, nous laisse espérer que la grande partie du résultat négatif 2018 pourra être compensé.

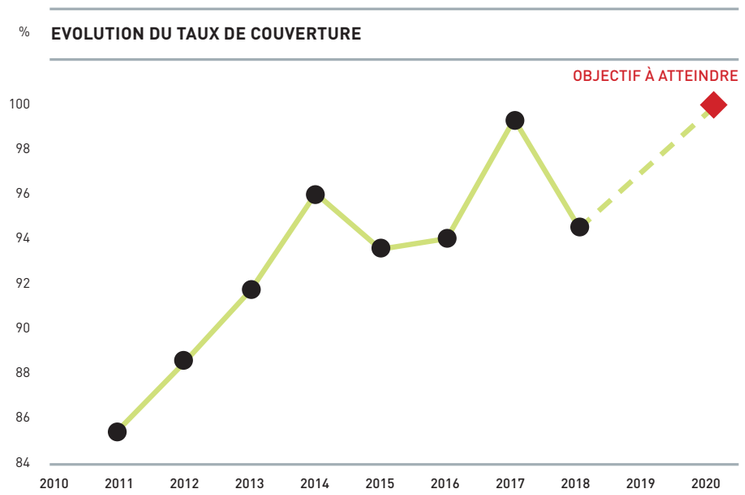

3 — MSST

APPEL AUX MÉDECINS DU TRAVAIL ET AUTRES SPÉCIALISTES DE LA SÉCURITÉ

PLAN D'ALARME AOMC Notre coordinateur de sécurité a préparé, d'entente avec les services d'urgences concernés, un plan d'urgences pour la ligne AOMC. Ce dernier doit encore faire l'objet d'approbation de quelques organes officiels et sera alors validé de façon définitive.

Ce document a déjà servi lors de la formation qui a été donnée par notre coordinateur de sécurité au groupe ferroviaire valaisan selon l'OFSI.

PRESQU'ACCIDENTS Une nouvelle formation a été donnée aux cadres sur la nécessité d'inciter leur personnel à déclarer les presqu'accidents. Ce sont, en effet, des évènements précurseurs qui permettent d'identifier une situation qui pourrait provoquer un accident si des mesures ne sont pas prises.

A la suite de cette rencontre, le nombre de déclarations de ces événements sentinelles a bondi en avant dans la plupart des secteurs passant ainsi d'une moyenne annuelle de 15 à 45 situations signalées en 2018.

FORMULAIRE AGRESSIONS Un formulaire permettant au personnel de déclarer les agressions a été mis en circulation début 2018. Ce nouveau document permet d'avoir une vision sur ces événements et de prendre des mesures le cas échéant.

On relèvera, pour 2018, treize agressions verbales et physiques contre notre personnel. Alors que des menaces ont été proférées lors de deux agressions, à trois reprises, notre personnel a subi des agressions physiques. L'une de celles-ci a généré huitante trois jours d'absence de la part du collaborateur impliqué.

AUDIT SUVA A l'instar des années précédentes, la SUVA a réalisé un audit. Ce dernier s'est porté en 2018 sur le dépôt de l'unité entretien ainsi que sur celui du dépôt de l'Aigle-Leysin. Une trentaine de points ont été identifiés et ont, pour certains, déjà été mis en conformité.

ACQUISITION DES PRODUITS CHIMIQUES L'achat des produits chimiques a été confié pleinement à la section achats de l'unité flotte. Ce regroupement permet d'avoir une vision d'ensemble et d'unifier les produits utilisés dans l'entreprise tout en choisissant les plus efficaces et les moins dangereux.

SUITE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE RTE 20100 CONCERNANT LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DES CHANTIERS Dans le cadre de la mise en application de cette directive, après avoir formé le personnel travaillant en autoprotection et les chefs de la sécurité, la suite des formations a été implémentée en 2018.

Dans ce but, notre coordinateur de sécurité a créé, conjointement avec les formateurs TPF, un cours pour les directions de sécurité adapté aux deux entreprises. Cette formation a été dispensée aux TPC et aux TPF en 2018. Ainsi, sept collaborateurs de notre entreprise sont maintenant agréés pour effectuer la tâche de direction de la sécurité. Parallèlement, la mise en commun et la modernisation de certains documents nécessaires au personnel des chantiers ont été réalisées en 2018. Ce changement a fait l'objet d'une formation pour le personnel concerné.

Enfin, une formation simplifiée a dû être réalisée et donnée pour le personnel assurant le déneigement de nos installations.

EVOLUTION DES PRIMES CONCERNANT LES ACCIDENTS PROFESSIONNELS Le graphique de la SUVA, ci-dessous, montre le ratio entre la masse salariale et les primes payées par les TPC. Ces primes sont le reflet notamment de la branche en Suisse mais surtout des coûts liés à l'accidentologie professionnelle de notre entreprise.

En sachant que la masse salariale a passé d'environ 17 millions de francs en 2010 à environ 20 millions en 2018, alors que les primes annuelles ont passé de CHF 220'000 en 2010 à moins de CHF 150'000 en 2018, ce graphique démontre que nos efforts en matière de sécurité et santé au travail portent leurs fruits.

Les primes payées par les TPC sont maintenant dans la moyenne de la branche Suisse qui comporte les trente-neuf plus grandes entreprises ferroviaires suisses, hormis les CFF.

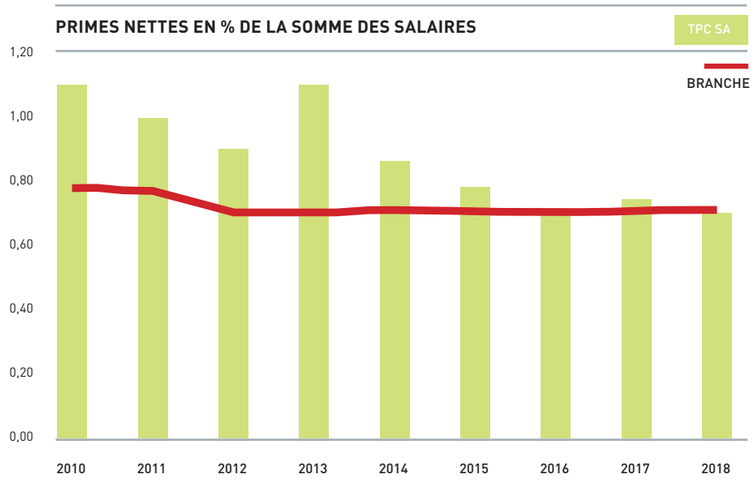

Maeva

AIGLE — VILLARS-SUR-OLLON

FINANCES

1 — SYNTHÈSE DES ASPECTS FINANCIERS

Après une année 2017 enregistrant un bénéfice record de plus de 5 millions de francs, le résultat de l'exercice 2018 se solde par une perte de CHF 1'690'499.-. Cette différence de résultat s'explique principalement par la correction de 1,4 million de francs de l'indemnité d'amortissement du secteur Infrastructure comptabilisée improprement en 2017. La baisse de plus de CHF 500'000.- des prestations propres pour les investissements a aussi eu un impact sur nos comptes.

Comme annoncé lors de l'assemblée générale du 19 juin 2018, la structure et la présentation des comptes des TPC ont été entièrement revues. La comptabilité financière a été simplifiée et une structure de comptabilité analytique a été mise en place afin de mieux déterminer les résultats des lignes des différents secteurs d'activité.

2 — COMPTE DE RÉSULTATS

PRODUIT D'EXPLOITATION Durant l'exercice sous revue, nous avons enregistré une hausse des recettes du trafic de 3 %, due à l'augmentation du chiffre d'affaires des abonnements de ski au profit du Villars-Bretaye. Les revenus des autres prestations de transports peuvent être considérés comme stables, soit -1 %. Ce fléchissement s'explique par la fin du contrat avec CarPostal pour l'exploitation du bus urbain de Monthey-Collombey.

Les indemnités des pouvoirs publics sont en nette baisse à la suite de la correction de 1,4 million de francs de l'indemnité d'amortissement du secteur Infrastructure comptabilisée en 2017. Il faut cependant aussi noter la correction effectuée entre les secteurs, principalement entre le Trafic régional Voyageurs et l'Infrastructure, soit une baisse d'environ 3 millions de francs pour le premier secteur et une augmentation d'autant pour le deuxième. En dehors de ces effets, le niveau des indemnités est en augmentation.

Concernant les autres produits, ceux-ci sont en augmentation de près de CHF 687'000.- en raison des revenus des assurances à la suite des dégâts dus aux intempéries de l'hiver dernier. Enfin, les prestations propres activables sont en forte baisse en 2018, soit -23 %. Cette baisse a donc aussi eu un impact sur nos comptes de près de CHF 524'000.-.

CHARGES D'EXPLOITATION Les charges d'exploitation se montent à 40,9 millions de francs, soit une hausse de 6 % majoritairement due à l'augmentation des frais de personnel. Les charges d'énergie augmentent de CHF 660'000.- en raison de l'augmentation des prix et du trafic. Les charges d'entretien enregistrent une baisse de 22 %, soit une diminution de plus de 1,2 million de francs. A contrario, les charges de prestations augmentent de près d'un million de francs, soit +7 %. Une partie de ces différences s'explique par la nouvelle structure comptable.

Les charges de personnel augmentent de 7 % pour atteindre près de 27 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du personnel pour les différents secteurs des TPC, comme pour le développement de l'infrastructure ferroviaire ou encore la mise en place de l'offre MobiChablais, ainsi que la reprise du personnel administratif des Forces Motrices de l'Avançon SA.

AMORTISSEMENTS Les charges d'amortissement sont en baisse de 9 %, pour s'établir à 11,731 millions de francs. La grande partie des charges d'amortissement concerne le secteur Infrastructure, pour un total de 6,181 millions de francs. Le solde concerne principalement le montant d'amortissement du matériel roulant ferroviaire voyageurs pour 3,655 millions de francs.

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS Les charges financières sont en diminution de 2 % pour un montant de 1,067 million de francs. Cette baisse s'explique par le remboursement d'emprunts notamment auprès de l'UBS et des Retraites Populaires, ainsi que par la diminution des charges d'intérêts négatifs sur les liquidités.

Le résultat des charges et produits exceptionnels est quasi nul. En 2017, nous avions pu compter sur des dissolutions de réserves latentes de suramortissements pour un montant de 2,984 millions de francs, ainsi que sur le revenu de la vente d'un terrain à Aigle pour plus de 1,8 million de francs.

COMPTE DE RÉSULTATS

En milliers de CHF

	ANNEXES	RÉEL 2018	RÉEL 2017	
Recettes du trafic & transport		10'651	10'305	
Autres prestations de transport et Car Postal		6'474	6'538	
Indemnités des pouvoirs publics	9	30'767	32'387	
Produits des locations		566	589	
Autres produits		1'876	1'189	
Prestations propres activables	2	1'710	2'234	
PRODUITS D'EXPLOITATION		**52'045**	**53'241**	**-2,2%**
Charges d'énergie et de matières		3'052	2'392	
Charges d'entretien		4'515	5'758	
Charges des prestations		2'267	1'307	
Charges du personnel		26'970	25'261	
Charges de location		294	217	
Charges des assurances, des taxes et indemnités		1'914	1'985	
Charges d'administration et d'informatique		1'595	1'529	
Charges publicitaires		294	151	
CHARGES D'EXPLOITATION		**40'900**	**38'598**	**6,0%**
Charges d'amortissements		11'731	12'883	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		**-586**	**1'760**	**-133,3%**
Charges et produits financiers		1'067	1'219	
Charges et produits exceptionnels		38	-4'848	
RÉSULTAT FINAL (+BÉNÉFICE/-PERTE)		**-1'690**	**5'389**	**-131,4%**

3 — BILAN

Au 31 décembre 2018, le bilan se monte à 249 millions de francs, soit une baisse de 4,2 % par rapport à l'année dernière (-10,99 millions de francs).

La part des actifs circulants enregistre une forte baisse de près de 40 %. Cette diminution d'actif s'explique principalement par la baisse des liquidités du secteur Infrastructure, les premiers remboursements de l'emprunt pour l'acquisition des rames GTW de l'AOMC, ainsi que l'achat des bus pour l'offre MobiChablais. Quant aux actifs immobilisés, ils sont en légère hausse d'environ 2,6 millions de francs, soit 1,2 %. La valeur nette des immobilisations corporelles se monte à 210 millions de francs, soit une diminution plus de 3,3 millions de francs. Il faut aussi noter la baisse de la valeur d'acquisition des immobilisations à la suite de corrections de valeurs historiques (cf. Annexe aux comptes), sans effet sur la valeur nette comptable.

Au niveau du passif, les dettes à court terme sont en diminution, soit une légère baisse de 3,3 %, pour s'établir à près de 12 millions de francs. Il en va de même pour les dettes à long terme qui baissent de près de 9 millions de francs pour atteindre les 220 millions de francs à la clôture des comptes. Au vu du résultat de l'exercice, les fonds propres baissent de près de 10 % pour s'établir à 16,959 millions de francs.

En milliers de CHF

BILAN

	ANNEXES	RÉEL 31.12.18	*DONT SECTEUR INFRASTRUCTURE*	RÉEL 31.12.17	
Liquidités		15'869	*6'446*	30'650	
Chèques, effets à recevoir et réalisables à c.t.		169		118	
Créances résultant de ventes de prestations de services		2'052		1'299	
Comptes courants et autres créances à c.t		14		4	
Créances envers des institutions publiques		2		1	
Stocks de marchandises		84		93	
Actifs de régularisation		2'542		2'141	
ACTIFS CIRCULANTS		**20'731**	***6'446***	**34'306**	**-39,6%**
Immobilisations financières	1	276		102	
Immobilisations corporelles		382'792	*217'295*	402'404	
Fonds d'amortissement des immobilisations corporelles		-172'624	*-82'226*	-188'889	
Immobilisation en construction	2	18'142	*16'035*	12'384	
ACTIFS IMMOBILISÉS		**228'586**	***151'103***	**226'001**	**1,1%**
ACTIFS		**249'318**	***157'550***	**260'307**	**-4,2%**
Dettes à c.t.	3	8'801	*1'547*	6'720	
Dettes envers des institutions publiques		142		1'233	
Passifs de régularisation		2'017		3'558	
Provisions à c.t.	6	1'022		878	
DETTES À COURT TERME		**11'982**	***1'547***	**12'389**	**-3,3%**
Dettes et prêts à l.t.	4	46'970		51'375	
Autres dettes à l.t.	5	172'031	*147'052*	176'519	
Provisions à l.t.	6	1'375		1'375	
DETTES À LONG TERME		**220'376**	***147'052***	**229'269**	**-3,9%**
Capital-actions		8'750		8'750	
RÉSERVES		**9'900**	***3'611***	**4'511**	**119,5%**
Réserve art. 67 LCdF		3'611	*3'611*	592	
Réserve art. 36 LTV		4'261		1'841	
Réserves autres	10	2'028		2'079	
Bénéfice résultant du bilan		-1'690		5'389	
FONDS PROPRES		**16'959**	***3'611***	**18'650**	**-9,1%**
PASSIFS		**249'318**	***152'210***	**260'307**	**-4,2%**

ATTENTION
Les valeurs ayant été arrondies en milliers de francs, les additions littérales des chiffres présentés peuvent varier d'une ou deux unités.

4 — TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Valeurs hors secteur Infrastructure — en milliers de CHF

	VALEURS D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS CUMULÉS				VALEURS RÉSIDUELLES
	ETAT AU 31.12.17	ENTRÉES EN 2018	SORTIES EN 2018	ETAT AU 31.12.18	ETAT AU 31.12.17	AUGMENTATION	DIMINUTION	ETAT AU 31.12.18	ETAT AU 31.12.18
Biens-fonds et bâtiments	18'387		-180	18'207	5'800	274	-180	5'894	12'313
Installations	242		-242		242		-242		
Machines, appareils et équipements	547	149	-547	149	547	2	-547	2	147
Véhicules ferroviaires	147'947		-19'219	128'728	90'255	3'655	-19'219	74'691	54'038
Véhicules routiers	17'226	3'304	-2'251	18'279	10'143	1'418	-1'802	9'759	8'520
Véhicules de service	155	27	-48	134	85	15	-48	51	83
TOTAL	**184'505**	**3'480**	**-22'487**	**165'498**	**107'072**	**5'364**	**-22'038**	**90'398**	**75'100**

Valeurs du secteur Infrastructure — en milliers de CHF

	VALEURS D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS CUMULÉS				VALEURS RÉSIDUELLES
	ETAT AU 31.12.17	ENTRÉES EN 2018	SORTIES EN 2018	ETAT AU 31.12.18	ETAT AU 31.12.17	AUGMENTATION	DIMINUTION	ETAT AU 31.12.18	ETAT AU 31.12.18
Biens-fonds et bâtiments	10'164			10'164	4'981	183		5'163	5'000
Ouvrages d'art et voies ferrées	105'740	2'569		108'309	34'686	2'673		37'359	70'950
Installations	89'796	2'448	-3'603	88'641	38'546	2'979	-3'603	37'922	50'719
Véhicules ferroviaires	9'534	8	-182	9'360	1'034	275	-182	1'127	8'233
Véhicules de service	2'548	142	-1'869	821	2'453	71	-1'869	655	166
TOTAL	**217'782**	**5'167**	**-5'654**	**217'295**	**81'699**	**6'181**	**-5'654**	**82'226**	**135'068**
TOTAL TPC	**402'286**	**8'646**	**-28'140**	**382'792**	**188'771**	**11'545**	**-27'691**	**172'624**	**210'168**

5 — TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de CHF

	RÉEL 2018	RÉEL 2017	
Résultat final (+bénéfice/-perte)	-1'690	5'389	-131,4%
Amortissements de l'actif immobilisé	11'545	12'872	
Résultat sur comptes immobilisations	-6	-	
Variation des créances résultant de prestations de service	-753	715	
Variation du réalisable à court terme	-0	487	
Variation des autres créances à C.T.	-10	-	
Variation des valeurs d'exploitation	9	10	
Variation des actifs de régularisation	-401	-1'265	
Variation des dettes à court terme	991	-1'863	
Variation des passifs de régularisation	-1'541	2'573	
Variation des provisions	144	-3'341	
FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	**8'286**	**15'577**	**-46,8%**
Investissements participations	-224	-	
Desinvestissements participations	-	-	
Investissements immobilisations corporelles	-14'405	-13'447	
Desinvestissements immobilisations corporelles	455	341	
FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	**-14'174**	**-13'106**	**8,1%**
Variation des contributions d'investissements	-4'405	-66	
Variation des dettes et prêts à long terme	-4'487	-560	
FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	**-8'893**	**-626**	**1'320,2%**
Variation nette de trésorerie	-14'781	1'845	
Etat des liquidités au 1er janvier	30'650	28'804	
Etat des liquidités au 31 décembre	15'869	30'650	
Variation des liquidités	-14'781	1'845	

6 — RÉSULTATS DES SECTEURS OCEC

L'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) définit 4 secteurs d'activités pour les entreprises de transport, soit l'infrastructure ferroviaire, le trafic régional voyageurs (par train et bus), les autres offres de transports (lignes touristiques et urbaines) ainsi que les prestations annexes (prestations pour des tiers et activité immobilière non liée aux autres secteurs).

RÉSULTATS PAR SECTEUR SELON L'OCEC

En CHF

SECTEUR	TRV	INFRASTRUCTURE	AUTRES OFFRES	PREST. ANNEXES	RÉEL 31.12.18
Produits commerciaux	**8'152'015**	**4'494'165**	**3'162'094**	**6'943'805**	**22'752'079**
Total des coûts imputables	**26'879'287**	**16'954'744**	**4'508'111**	**6'867'794**	**55'209'936**
Coûts non couverts	18'727'272	12'460'550	1'346'017	-76'011	32'457'828
Indemnités	-18'314'163	-10'857'320	-1'595'846	-	-30'767'329
RÉSULTAT FINAL (+BÉNÉFICE/-PERTE)	**-413'110**	**-1'603'230**	**249'829**	**76'011**	**-1'690'499**

7 — ATTRIBUTION DU BÉNÉFICE

Au vu des résultats des secteurs OCEC et sur la base de la législation en vigueur notamment la loi sur le transport de voyageurs (LTV) et la loi sur les chemins de fer (LCdF), le Conseil d'administration propose de répartir le résultat d'exercice, soit une perte de CHF 1'690'499.38, comme indiqué dans le tableau, ci-après.

Parallèlement à la répartition de la perte de l'exercice 2018, et comme annoncé lors de l'assemblée générale du 19 juin 2018, le Conseil d'administration propose de corriger les réserves d'un montant de CHF 1'216'175.- en faveur de la réserve art. 36 LTV. Ce montant concerne les coûts d'énergie incorrectement imputés au trafic régional voyageurs au lieu du secteur Infrastructure.

RÉSERVES	ETAT AVANT AG	RÉSULTAT DE L'ANNÉE	ETAT APRÈS AG
Réserve art. 67 LCdF	**3'610'837.25**	**-1'603'229.67**	**791'432.58**
Correction année 2017 (coûts de l'énergie)		-1'216'175.00	
Réserve art. 36 LTV	**4 '260'877.46**	**-413'109.73**	**5'063'942.73**
Correction année 2017 (coûts de l'énergie)		1'216'175.00	
Réserves autres	**2'028'095.08**	**325'840.01**	**2'353'935.09**
Dont nouvelle offre Villars-Bretaye		*273'068.78*	*273'068.78*
TOTAL TPC	**9'899'809.79**	**-1'690'499.38**	**8'209'310.41**

8 — ANNEXE AUX COMPTES

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS Les comptes sont établis en conformité des dispositions du Code des obligations (CO) ainsi que de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) et la loi sur les chemins de fer (LCdF). L'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) est aussi appliquée pour l'établissements des comptes et la répartition des produits et des charges entre les secteurs d'activités des TPC.

LES PRINCIPES COMPTABLES SUIVANTS SONT APPLIQUÉS:

CRÉANCES Les créances sont portées au bilan à leur valeur de réalisation nette anticipée. Les risques de perte et les corrections de valeurs nécessaires sont déterminés et portés en diminution de l'actif.

IMMOBILISATIONS Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique de leurs valeurs d'acquisition. Elles sont portées au bilan, en général au premier jour du mois de mise en service, exception faite pour l'infrastructure ferroviaire enregistrée semestriellement. Les immobilisations corporelles sont amorties sur des durées conformes à leurs usages propres et en accord aux principes de l'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit des amortissements linéaires et en général pour les durées suivantes:

Terrains	-
Bâtiments	50 ans
Ouvrages d'art et voies ferrées	de 30 à 80 ans
Installations	de 10 à 40 ans
Véhicules ferroviaires	de 20 à 33 ans
Véhicules routiers	de 5 à 12 ans
Machines, appareils et équipements	de 5 à 20 ans

Les durées d'amortissement, ci-dessus, résultent de la nature différente de certains biens à l'intérieur d'une même catégorie. De même, des éléments d'objets peuvent avoir une durée plus courte si la durée de l'objet principal ne peut être prolongée. Les immobilisations corporelles font également l'objet, le cas échéant, d'amortissements hors plan commandés par les circonstances (dépréciation, réduction de la durée d'utilisation, etc.)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Les immobilisations financières comprennent les participations des TPC dans des sociétés. La part des TPC n'est pas nécessairement supérieure ou égale à 20 % du capital de ces sociétés. Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeurs nécessaires du point de vue économique.

IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION Les immobilisations en construction sont comptabilisées à leur valeur de fabrication déduction faite des participations de tiers.

DETTES Les dettes sont saisies au bilan à leur valeur nominale. Les frais de transaction éventuels sont reconnus directement en charge de la période. Les dettes sont présentées à court terme si leurs règlements doivent se faire dans un délai de 12 mois après la date de bouclement des états financiers.

PROVISIONS Les provisions comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain, découlant de litiges et d'autres risques.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment même de leur exécution. À la clôture de l'exercice, les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'année.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE La prévoyance professionnelle des employé-e-s des TPC est assurée par Profelia. Le taux de couverture au 31 décembre 2018 s'élève à 94.46 %, soit un découvert de CHF 3'868'000.-. La caisse de prévoyance des TPC est gérée de manière paritaire entre employés et employeur.

VALEURS D'ASSURANCE

Les TPC sont assurés auprès de différents organismes pour les sommes suivantes:

Bâtiments Vaud (indice 125)	CHF	58'410'340.-
Bâtiments Valais (indice 1034.40)	CHF	5'899'207.-
Installations et autres inventaires	CHF	18'128'000.-
Véhicules ferroviaires	CHF	226'081'700.-
Véhicules routiers	CHF	19'929'000.-

Au niveau de la responsabilité civile, les TPC sont assurés comme suit:

Transport et infrastructures ferroviaires		
Assurance de base (par événement assuré)	CHF	10'000'000.-
Assurance complémentaire (en excédent de CHF 10'000'000.-)		
Garantie disponible deux fois par année d'assurance	CHF	90'000'000.-
Transport routier des voyageurs		
Assurance de base (par événement assuré)	CHF	10'000'000.-
Assurance complémentaire (en excédent de CHF 10'000'000.-)		
Garantie disponible deux fois par année d'assurance	CHF	90'000'000.-

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DES RISQUES Par risque, on entend l'éventualité que certains événements influencent négativement le résultat financier de l'entreprise ou causent des dommages pouvant mettre en péril sa pérennité. L'évaluation des risques constitue donc une composante de la gestion globale de l'entreprise. Elle doit être intégrée dans la stratégie et les processus de direction.

Le Conseil d'administration adoptera une analyse des risques au printemps laquelle restera valable pour une durée d'une année et sera réactualisée chaque année. Cette analyse traite des principales menaces susceptibles d'affecter la société et la pertinence des mesures prises afin de réduire leurs impacts.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS PAR L'OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS (OFT) En complément à la révision effectuée par l'organe de révision statutaire, l'OFT a vérifié par sondage les postes du bilan et des comptes pertinents du point de vue du droit des subventions afin de déceler d'éventuelles déclarations erronées. Conformément à son courrier du 10 avril 2019, il n'a trouvé aucun état de fait dont il pourrait déduire que les comptes annuels 2018 et la proposition d'affectation du bénéfice reporté ne sont pas conformes à la loi sur les subventions et au droit spécial afférent.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de la séance du 9 avril 2019.

en CHF

		2018	2017
1	**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**		
	Avance fonds de caisse	5'755	1'555
	Participation majoritaire	50'000	50'000
	Participations minoritaires	170'001	1
	Prêt à la société «Restaurant du Col de Bretaye SA»	50'000	50'000
	Valeur au 31 décembre	275'756	101'556
	Le Conseil d'administration renonce à la présentation de comptes consolidés comprenant ceux de la filiale Chablais Participations SA au vu de la taille non significative de cette dernière.		
	Les principaux chiffres de la filiale sont les suivants:		
	Total de l'actif	*95'783*	*95'800*
	Fonds propres	*95'783*	*95'800*
	Total des produits	*0*	*0*
	Total des charges	*78*	*17*
	Bénéfice (perte) de l'exercice	*-78*	*-17*
2	**IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION**		
	IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION «HORS SECTEUR INFRASTRUCTURE»		
	Valeur brute au 1er janvier	1'540'882	3'415'150
	Investissements	609'912	452'140
	dont prestations propres activables	43'500	
	Contribution de tiers		
	Transfert aux comptes des immobilisations	-43'500	-1'696'300
	Transfert aux comptes de résultat		-630'108
	Valeur au 31 décembre	2'107'294	1'540'882
	IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION «INFRASTRUCTURE»		
	Valeur brute au 1er janvier	10'842'937	9'432'991
	Investissements	11'424'767	12'042'732
	dont prestations propres activables	1'666'647	2'233'971
	Contribution de tiers	-837'484	-1'345'677
	Transfert aux comptes des immobilisations	-5'166'700	-9'274'900
	Transfert aux comptes de résultat	-228'560	-12'209
	Valeur au 31 décembre	16'034'960	10'842'937
	IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION CUMULÉES		
	Valeur brute au 1er janvier	12'383'819	12'848'141
	Investissements	12'034'679	12'494'872
	dont prestations propres activables	1'710'147	2'233'971
	Contribution de tiers	-837'484	-1'345'677
	Transfert aux comptes des immobilisations	-5'210'200	-10'971'200
	Transfert aux comptes de résultat	-228'560	-642'317
	Valeur comptable au 31 décembre	18'142'254	12'383'819
3	**CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME**		
	DETTES À COURT TERME DES POUVOIRS PUBLICS		
	Contributions des pouvoirs publics remboursables	2'611'439	2'611'439
	Valeur comptable au 31 décembre	2'611'439	2'611'439
	DETTES À COURT TERME PORTEUSES D'INTÉRÊTS		
	Emprunt UBS Matériel roulant	1'530'000	1'530'000
	Emprunt Car Postal Bus	528'582	655'872
	Valeur comptable au 31 décembre	2'058'582	2'185'872
	La confédération s'est portée caution pour l'emprunt de l'UBS		
	AUTRES DETTES À COURT TERME		
	Dettes Fournisseurs	3'527'918	1'590'622
	Autres dettes à court terme	603'183	332'067
	Valeur comptable au 31 décembre	4'131'101	1'922'689

en CHF

		2018	2017
	DETTES À COURT TERME CUMULÉES		
	Valeur comptable au 31 décembre	8'801'122	6'720'000
	CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
4	**DETTES À LONG TERME PORTEUSES D'INTÉRÊTS**		
	Emprunt Car Postal Bus	2'497'018	2'192'455
	Emprunt Retraites Populaires	3'162'500	3'437'500
	Emprunt UBS Matériel roulant	41'310'000	45'745'000
	Valeur comptable au 31 décembre	46'969'518	51'374'955
	Exigible de 1 à 5 ans	*13'309'518*	*13'279'955*
	Exigible à plus 5 ans	*33'660'000*	*38'095'000*
	Total	*46'969'518*	*51'374'955*
5	**CONTRIBUTIONS DES POUVOIRS PUBLICS**		
	Conditionnellement remboursables Confédération	79'676'193	81'551'918
	Conditionnellement remboursables Canton de Vaud	50'634'786	50'634'787
	Conditionnellement remboursables Canton du Valais	16'741'248	16'741'248
	Remboursables Confédération	8'831'707	9'832'199
	Remboursables Canton de Vaud	10'046'429	11'447'207
	Remboursables Canton du Valais	6'101'115	6'311'292
	Valeur comptable au 31 décembre	172'031'479	176'518'651
6	**PROVISIONS**		
	Assainissement de la Caisse de Pension, employeur	1'375'001	1'375'001
	Heures supplémentaires et vacances dues	1'022'247	878'000
	Valeur comptable au 31 décembre	2'397'248	2'253'001
7	**DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES**	**0**	**892'000**
8	**HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION**	**35'000**	**25'000**
9	**INDEMNISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS**		
	SECTEUR TRV		
	Confédération	9'498'801	11'458'475
	Canton de Vaud	6'515'539	8'344'474
	Canton du Valais	2'185'272	2'383'651
	Communes, Indemnité art. 28.4 LTV	114'550	
	INDEMNISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS TRV	**18'314'162**	**22'186'600**
	SECTEUR INFRASTRUCTURES		
	Confédération	10'472'953	9'450'193
	Canton de Vaud	384'368	479'828
	INDEMNISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS INFRASTRUCTURES	**10'857'320**	**9'930'021**
	SECTEURS AUTRES OFFRES DE TRANSPORT		
	Cantons	1'077'202	74'213
	Communes	518'644	195'696
	INDEMNISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS POUR LES AUTRES OFFRES	**1'595'846**	**269'909**
10	**RÉSERVES ET ACTIONS PROPRES**		
	Nombre de propres actions détenues au 1er janvier	3'594	3'594
	Achat durant l'exercice	-	-
	Vente durant l'exercice	-	-
	Nombre de propres actions détenues au 31 décembre	3'594	3'594
	Réserve légale	82'400	82'400
	Réserve prestations annexes	1'050'009	1'102'351
	Réserve prestations immobilières	782'378	780'706
	Autres réserves	113'338	113'338
11	**NOMBRE D'EMPLOYÉS À PLEIN TEMPS**		
	Nombre d'employés à plein temps durant l'année	268	251

9 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BDO

Tél. +41 21 310 23 23
Fax +41 21 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle SC-B - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

À l'Assemblée générale des
Transports Publics du Chablais SA, Aigle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Transports Publics du Chablais SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

BDO

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 16 avril 2019

BDO SA

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé

Annexes
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

IMPRESSUM

Coordinatrice du projet **CAROLE DELISLE**
Design Graphic **A2LINE COMMUNICATION — A2LINE.CH**
Photos pp. 1, 6, 15, 20, 25, 29, 35, 43, 49 — **OLIVIER MAIRE**
Photo p. 4 — **GILLES PIOT** / Photo p. 12 — **NATACHA DE SANTIGNAC**
Photos pp. 9, 10, 11, 13 — **MICAËL RIO**
Impression **IMPRIMERIE GESSLER SA, SION**
Copyright **2019 — TRANSPORTS PUBLICS DU CHABLAIS SA**
Tous droits réservés

Transports Publics du Chablais
38, rue de la Gare
1860 Aigle - Suisse
info@tpc.ch
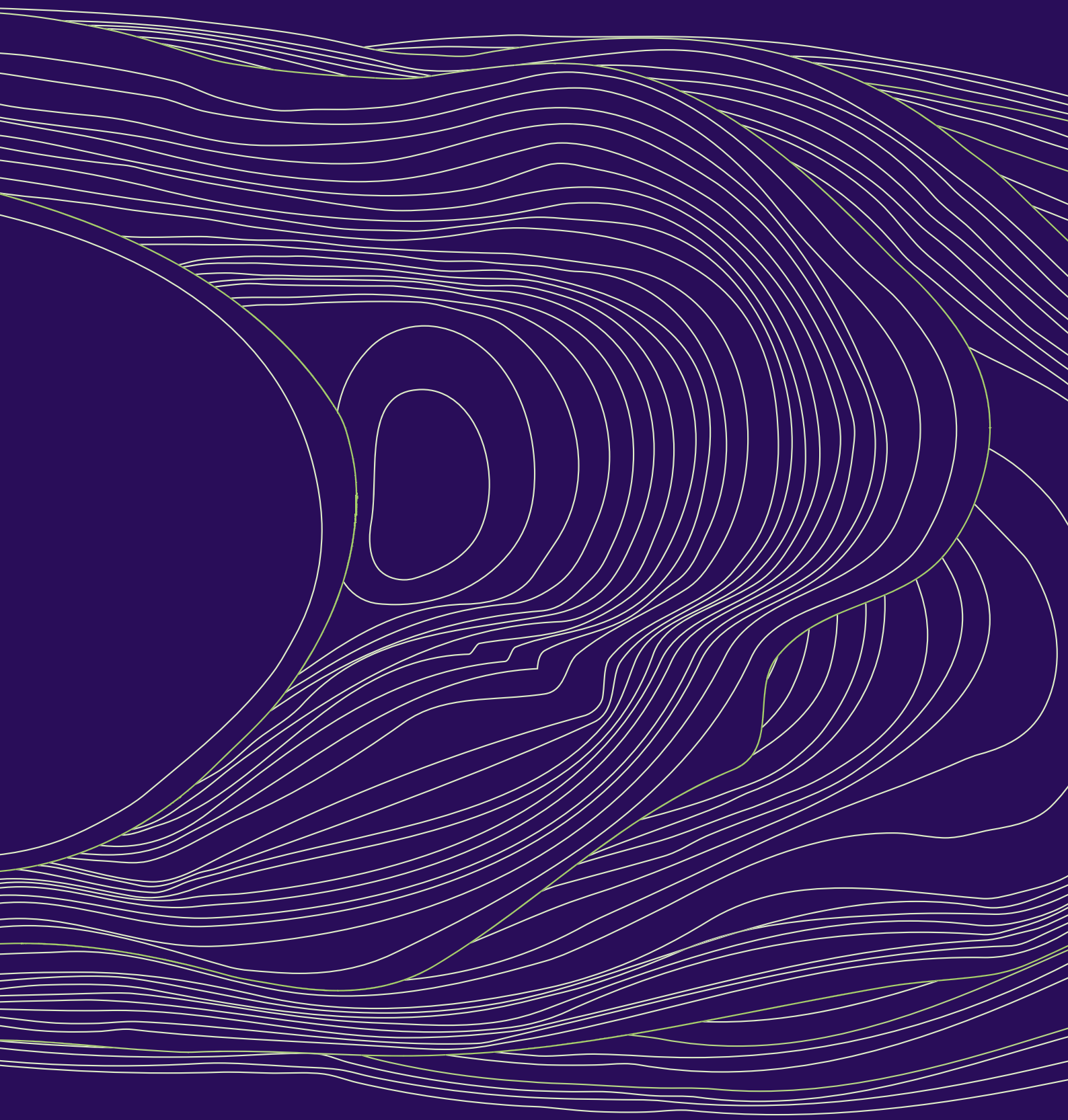
tpc.ch